
Procès-verbal du Comité Directeur du mercredi 9 juin 2021 à 19h30 en visioconférence

PV adopté et publié le 03/09/2021.

Présents (17) : Florence GAILLARD - Gérard GALLO - Danielle GILET - Jo HEBEL - Alexis HUAULMÉ - Claire LAHAIE - Serge LARCHER - Didier MATHIS - Jean-Pierre MOREAU - Dominique PÉARD - Jérôme PORTIER - Anne RÉMOND - Annaïck RICHARD - Pierre SIONNEAU - Jean-Philippe SOMMEREISEN - Laëtitia SZWED-BOBET - Corinne VERMEIL.

Excusés : Michel HOUDBINE - Julien LAHAIE - Stéphane MOREAU - Stévan PICHON.

Assistent : Nathalie CHEVET (secrétaire de séance) - Jean-Christophe KNOCKAERT.

Ouverture de la réunion à 19h35, sous la présidence d'Alexis HUAULMÉ.

1. Décision de la chambre sociale de la Cour d'appel d'Angers dans l'affaire qui oppose la Ligue à Madame Dorothee MERIAU

Délibération présentée par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue de Handball des Pays de la Loire

Pour rappel, suite au jugement du 8 novembre 2018, la Ligue de Handball des Pays de la Loire avait été condamnée à verser à Madame Dorothee MERIAU la somme globale de 57 447,73 €. Il avait été décidé en Conseil d'Administration de faire appel de cette décision. L'audience, qui a eu lieu le 23 mars 2021, avait été mise en délibéré au 27 mai 2021. Maître ROPARS, avocat de la Ligue, nous a transmis l'arrêt officiel le 31 mai 2021, stipulant une condamnation de la Ligue à hauteur de 26 870,24 €, selon les motifs suivants :

- Maintien des 13 000 € de dommages et intérêts alloués à Mme MERIAU au titre du licenciement nul ;
- Le préavis est réduit à la somme de 1 870,24 € bruts, outre 10 % au titre des congés payés ;
- Les dommages et intérêts pour préjudice moral distinct sont réduits à la somme de 10 000 € ;
- La Cour accorde en outre à Mme MERIAU la somme de 2 000 € au titre des frais de procédure.

Les articles de presse sont sortis dès le vendredi 28 mai, avant même que l'on ait reçu l'avis officiel.
Le personnel de la Ligue sera informé de cette décision.

Alexis HUAULMÉ précise qu'il transmet l'information mais qu'il ne commentera pas le résultat de l'audience.

Jean-Pierre MOREAU félicite notre avocat, ainsi que la ténacité de Serge LARCHER, pour ce résultat. Corinne précise qu'il n'y a pas de raison de s'en féliciter... Il convient désormais d'éviter de repartir dans les mêmes conditions vis-à-vis du personnel, avec ou sans handicap... Dorothee peut décider d'un pourvoi en cassation. La Ligue agira en conséquence le moment venu. Sur le plan pénal il n'y a pas eu de suite à cette affaire.

Pierre SIONNEAU souligne tout de même que les élus concernés appartenaient à l'avant-dernière mandature.

2. Validation de la composition de la Commission Territoriale de Discipline

Délibération présentée par Florence GAILLARD – Présidente de la Commission Territoriale de Discipline

La commission souhaite intégrer Madame Annie BRARD du club de Châteaubriant en Loire-Atlantique, comme membre de la commission territoriale de Discipline.

Jean-Pierre MOREAU a contrôlé la possibilité d'intégrer Annie BRARD à la commission, qui est seulement membre du CA du comité de Loire-Atlantique.

Danielle GILET fait remarquer que seul le comité 85 n'est pas représenté... Fabienne ROUSSEAU n'a pas reçu le courrier de la Ligue. Il lui sera adressé.

Décision :

Nouvelle composition de la CTD validée avec 94 % des voix pour, 6 % d'abstention.

3. Validation des priorités d'accession éventuelle au niveau supérieur (régional ou national)

Délibération présentée par Pierre SIONNEAU – Président de la Commission d'Organisation des Compétitions

Au préalable, Alexis HUAULMÉ et Florence GAILLARD précisent qu'ils ne participeront ni au vote ni au débat, étant parties prenantes avec leur club.

Après avis ETR et débat, la COC constate avoir très peu d'éléments de comparaison pour classer tous les demandeurs. Elle se limite donc à proposer une seule équipe par championnat. La priorité est d'abord donnée au club s'appuyant sur l'équipe de jeunes de plus haut niveau, puis, en cas d'égalité, sur l'équipe adulte de rang inférieur le plus proche.

En N2F, Joué-lès-Tours ne repart pas, donc une place se libère. En accord avec le groupe de travail, c'est la Ligue Centre-Val de Loire qui propose un candidat. Dreux, qui était en N3F, s'est porté candidat. Joué-lès-Tours prend ainsi la place de Dreux en N3F.

En Ligue, aucun refus d'engagement à ce jour.

Suite à cette analyse, la COC retient, si l'opportunité se présente :

- N3F : CA ÉVRON (seul candidat)
- PNF : NANTES ATLANTIQUE (équipe de jeunes en U17 Nat)
- N3M : UNION SUD MAYENNE (équipe de jeunes en U18 Nat ; équipe adulte suivante en 1^{re} Div.). Sur ce point, l'avis de la COC diverge de celui de l'ETR.
- PNM : ASPTT NANTES (équipe de jeunes en U17 Rég.)
- EXC M : STE LUCE/LOIRE (équipes de jeunes en U17 et U15 Rég.)

Difficile de faire un choix, car pas de classement sportif pour départager les candidats.

Décision :

Priorités d'accession validées avec 87 % des voix pour, 13 % d'abstention.

4. Validation sur la vente du minibus de la Ligue

Délibération présentée par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue de Handball des Pays de la Loire

Dans le cadre du transfert du Pôle Espoir Féminin de Segré à Nantes, à compter de septembre 2021, et après avis de l'encadrement des Pôles Masculin et Féminin, il s'avère que le minibus sur Nantes serait plus une contrainte qu'un avantage, vue la proximité des lieux (lycée, salles de sports, suivi médical, HBC NANTES, NAHB, etc.).

Nous proposons donc de mettre en vente le minibus.

Année : 2010 - Kilométrage : 80 000 km – Diesel - Prix à l'argus : 10 000 €. Pas d'attelage remorque.

L'information sera diffusée à tous les clubs. Il sera vendu en l'état, avec le covering.

Décision :

Proposition de vente du minibus pour 10 000 € validée avec 94 % des voix pour, 6 % d'abstention.

5. Compte-rendu du Conseil des Territoires avec la FFHANDBALL les 4 et 5 juin 2021

Présenté par Alexis HUAULMÉ

Les 4 et 5 Juin 2021, Michel HOUDBINE représentait le Territoire des Pays de la Loire, lors du 1^{er} Conseil des Territoires de la mandature. L'ordre du jour était :

- Présentation du projet des Inter-Comités et validation par le Conseil des Territoires
- Pacte de Développement 2021
- Présentation des travaux du samedi et proposition des ateliers de travail
 - Atelier n°1 : quel contrat territorial pour 2022-2025 ?
 - Atelier n°2 : lancement du chantier « nouvelle CMCD basée sur la valorisation »
 - Atelier n°3 : PPF

Alexis HUAULMÉ dresse le bilan de cette réunion, transmis par Michel HOUDBINE :

- Satisfaction générale de se retrouver autour d'une table et non plus en visioconférence.
- Priorité de refaire jouer au sens propre. L'aspect financier n'est pas pour l'instant une crainte, sauf si les licenciés ne reviennent pas...
- Retour global sur la crise, bien géré à tous les niveaux. Réel accompagnement vers les clubs.
- La vocation du Conseil des Territoires est de faire partir l'olympiade et lancer les différents projets.
- Rôle de ce Conseil : ce n'est pas un organe de décision, mais un lieu d'échanges, sans cadre rigide de composition. Liberté de présence pour permettre les échanges. Un autre représentant pourrait donc assister au Conseil des Territoires, au vu de l'ordre du jour.
- Un regret exprimé par tous sur le Pacte de Développement : l'année 2021 est non comprise dans le Pacte (prévu fin 2020). Le prochain Pacte ira de 2022 à 2025, pour éviter de renouveler ce problème. Gérard GALLO précise que le Comité Sarthe établira son propre projet de développement pour cette année. Alexis HUAULMÉ prône le Pacte de Développement individualisé. Tous les territoires ne sont pas à la même enseigne. ANS : 1^{er} versement opéré, le 2nd ne saurait tarder. Pacte diminué de 17 % globalement.
- Signature le 15 décembre 2021 entre la Fédération et le territoire, afin de lancer les projets dès 2022.
- PPF : les comités assurent la détection départementale ; quant aux ligues, elles assurent les sélections.
- CMCD : pas de CMCD fédérale sur l'année 2021/2022. Le groupe de travail piloté par Marie BOURASSEAU, Présidente de la commission nationale des Réclamations et Litiges, présentera et soumettra au vote la nouvelle CMCD lors de l'AG fédérale 2022, avec application sur la saison 2022/2023. Didier MATHIS a contacté Marie BOURASSEAU pour intégrer ce groupe de travail. La saison prochaine sera une année particulière, c'est une année de reprise. La priorité sera pour la saison 2022/2023. Tant que la CMCD fédérale n'est pas votée, il sera difficile d'appliquer une CMCD territoriale... Sur le plan technique, cela fait 2 ans qu'il n'y a pas de CMCD.

6. Décision concernant les dossiers ANS EMPLOI 2021

Présentée par Serge LARCHER – Vice-président délégué, Référent ANS, au nom du groupe de travail ANS Emploi.

Ci-dessous le bilan de la commission technique du 2 juin 2021 :

Création de postes ANS EMPLOI (12 000 € par an sur 3 ans) :

- ANGERS HBC – 24 h par semaine, soit 8 229 € par an pendant 3 ans
- SC BEAUCOUZÉ – 17,50 h par semaine, soit 6 000 € par an pendant 3 ans

Liste complémentaire :

- en n°1 – ENTENTE SARTHE HANDBALL PAYS DU MANS – 35 h par semaine, soit 12 000 € par an pendant 3 ans
- en n°4 – POUZAUGES VENDÉE HB – 35 h par semaine, soit 12 000 € par an pendant 3 ans

➔ PAYS DU MANS devrait voir son poste financé.

Dossiers non retenus :

- ANGERS SCO HB, avec un avis réservé.
- VERTOU HB : n'était pas passé dans le circuit normal de dépôt.

Emplois « 1Jeune1Solution » (convention de 2 années)

- UNION SAUMUR-DOUÉ HB – 35 h par semaine, soit 10 000 € par an pendant 2 ans
- TALMONT HBC – 17,5 h par semaine, soit 5 000€ par an pendant 2 ans

Création de postes ANS EMPLOI STRUCTURE (Comités et Ligue)

- Ligue de Handball des Pays de la Loire – 35 h par semaine, soit 12 000 € par an pendant 3 ans

Seulement 3 ligues sportives en Pays de la Loire ont déposé un dossier ANS. Notre Ligue est le seul dossier financé.

Globalement, le handball est plutôt bien loti par rapport aux autres disciplines. Cependant, Jean-Christophe KNOCKAERT précise que le basket a déposé 20 dossiers et ces 20 dossiers ont été tous financés ! Ce point mérite d'être approfondi, afin d'accompagner les clubs encore plus, et arriver à ce résultat.

À noter que le basket est bien implanté dans les Communautés de Communes et parmi les élus territoriaux.

Les postes financés concernent pour la plupart des emplois à temps partiel.

Dans le cadre de l'embauche pour la Ligue, Alexis HUAULMÉ doit rencontrer le Directeur Régional de la DRAJES, concernant le financement de ce poste (ANS EMPLOI). 50 % du poste concerne l'encadrement du pôle féminin. La difficulté actuelle concerne le financement du sport du haut niveau (donc les CTF des Pôles Espoirs), devenu presque inexistant. Alexis HUAULMÉ sollicitera la Fédération pour échanger sur cette problématique.

Serge LARCHER précise que les votes sur le PPF ne rentrent pas dans le financement de l'ANS Emploi. Il faut rendre des comptes chaque année. Cette année, il y a les élections au CNOF : les candidats en vue porteront le projet de financement du haut niveau...

De la même façon, Alexis HUAULMÉ souligne qu'à l'approche des élections régionales, il conviendra d'approcher les élus et leur rappeler l'importance du financement des Pôle Espoirs.

7. Résultat de la délibération par vote électronique concernant la répartition des enveloppes ANS 2021

Présenté par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

Contraint par les délais, Alexis HUAULMÉ a dû procéder à une interrogation par voie électronique et tient à s'excuser sur cette façon de faire.

Ci-dessous le résultat du vote, afin que le COPIL ANS PAYS DE LA LOIRE puisse étudier les dossiers reçus dans les temps impartis. Pas de représentant du 44 et 85.

18 personnes ont voté sur 20 membres et 2 ont voté hors délais.

- **OPTION 1 : 13 personnes → adoptée**
- OPTION 2 : 5 personnes

Rappel de l'option 1 :

✚ 57 787 € + 8 838 € (17 676 € / 2) = **66 625 €** au service des clubs de notre territoire,

✚ 40 111 € + 8 838 € (17 676 € / 2) = **48 949 €** au service des Comités et de la Ligue du territoire des Pays de la Loire.

Proposition de répartition entre les Comités et la Ligue :

- **22 027,05 €** pour la Ligue de Handball des Pays de la Loire soit 45% de l'enveloppe,
- **26 921,95 €** pour les Comités du territoire de handball des Pays de la Loire, soit 55 % de l'enveloppe :
 - ↻ 5 384,39 € pour le comité 44
 - ↻ 5 384,39 € pour le comité 49
 - ↻ 5 384,39 € pour le comité 53
 - ↻ 5 384,39 € pour le comité 72
 - ↻ 5 384,39 € pour le comité 85

Majoration exceptionnelle de 8 838 €, au service du plan de relance.

Le groupe de travail a relevé un fonctionnement incohérent. L'enveloppe était répartie autour des postes financés par les CNDS. Certains comités avaient une grosse enveloppe, d'autres beaucoup moins.

À compter de 2022, les sommes seront réparties en fonction des projets déposés dans les départements et la Ligue.

Tous les comités ont déposé un dossier.

Corinne VERMEIL s'interroge sur les 17 000 € : pourquoi ne sont-ils pas réinjectés dans tous les clubs ?

→ La Fédération a proposé à ce que cette somme soit répartie au sein de l'ANS PSF.

4 000 € pour le Comité 44. À territoire différent, projet différent : pourquoi le Comité 44 fait le plus gros effort ?

→ Les autres comités faisaient des efforts au service des autres.

→ En 2018, on a tenté de rééquilibrer les territoires. Les autres comités ont, pendant très longtemps, perçu moins d'aide.

Il ne peut pas y avoir une équité selon les projets. Les dépenses ne sont pas les mêmes. Les projets sont à l'échelle du territoire.

→ Alexis HUAULMÉ est d'accord avec cette dynamique de projet, à condition de partir sur les mêmes bases. Le choix retenu par le groupe de travail est de repartir d'une même somme et établir des critères sur projets.

Annaïck RICHARD souligne « qu'il n'y a pas de petit club : un club est un club ». C'est la même chose avec les comités « un comité est un comité... ».

Danielle GILET précise que le comité 85 était absent à la réunion, car Vincent DE SINGLY n'avait pas reçu l'invitation. Il était désigné par le comité 85 pour y participer.

→ L'invitation a été envoyée aux représentants des comités, sur la messagerie générale... Il appartenait ensuite à chaque comité de désigner la personne qui le représentait.

Jean-Christophe KNOCKAERT intervient : l'État nous a délégué ce dossier sans nous en donner les moyens. Le traitement et la lecture des dossiers étaient neutres à l'époque. Dorénavant, on traite nous-mêmes l'enveloppe dédiée au Handball et on se dispute les aides financières entre nous... Par ailleurs, le délai est très court : les dossiers doivent être déposés pour le 31 mai et nous devons les traiter pour le 15 juin ! Une trentaine de clubs ont déposé un dossier cette année, mais quand tous les clubs entreront dans la démarche, nous manquerons de moyens...

8. Point sur les dossiers ANS PSF 2021 :

Présenté par Serge LARCHER – Vice-président délégué, Référent ANS, au nom du groupe de travail ANS Emploi.

Dossiers reçus via la plateforme OSIRIS au 30 mai 2021

Pour les structures (Comités et Ligue) :

- Toutes les structures ont déposé un dossier, sauf le comité de Mayenne.

Au niveau des clubs :

- 44 : 9 clubs ont déposé une demande
- 49 : 7 clubs ont déposé une demande
- 53 : 4 clubs ont déposé une demande
- 72 : 5 clubs ont déposé une demande
- 85 : 6 clubs ont déposé une demande

Soit un total de 31 dossiers.

Le COPIL Territorial s'est réuni le lundi 7 juin 2021, afin de répartir les différentes enveloppes entre les clubs demandeurs. Vendredi 11 juin, les dossiers seront repris.

Le dossier Ligue a été transmis via le compte Asso, selon la démarche officielle. C'est la Fédération qui gère notre dossier.

9. Points et informations divers :

❶ **Point sur le dossier intégrité afin de faire un point d'étape avec les comités départementaux – Laëticia SZWED-BOBET et Jean-Christophe KNOCKAERT**

On a demandé à avoir des référents pour le groupe Intégrité. Il manque le 44, le 53 et le 72. Une première réunion a eu lieu avec la Vendée et le Maine-et-Loire le 20 avril dernier, sur la mise en place de ce groupe.

Gérard GALLO précise qu'à la suite du conseil d'administration du 14 juin, le comité Sarthe communiquera le nom du référent, tout comme la Loire-Atlantique et la Mayenne. Quand on a des infos à communiquer, quelle démarche doit-on adopter ? Un cas a été décelé dans la Sarthe, mais la Ligue n'est pas informée.

- ➔ Il est prévu lors de la prochaine réunion d'évoquer notre mode de fonctionnement.
- ➔ La Ligue n'a pas vocation à tout savoir, selon le processus officiel. Le principal est de déclarer les cas. Il faut éviter d'avoir trop d'interlocuteurs entre les victimes et les instances.

Pierre SIONNEAU s'interroge sur le cloisonnement des régions.

- ➔ La centralisation des informations est primordiale : la Fédération assure le suivi et a une vue globale sur tout le territoire. L'enjeu est de réduire le « trou dans la raquette » ! L'ensemble des licenciés doivent se sentir concernés, afin de tenter de réduire les zones d'ombre.

❷ **Point sur l'audit administratif interne**

Dans le cadre de la réorganisation des tâches administratives, il a été réalisé un audit avec l'ensemble du personnel et les représentants du CSE. Un organigramme définitif est en cours de finalisation et sera envoyé à qui de droit.

Nouvelle répartition des tâches administratives à compter du 1^{er} juin 2021 :

NATHALIE	LAETITIA	ANNITA	MARIE	JULIE	MANUELA
SECR. GENERAL	SPORTIVE	DISCIPLINE (Comités & Ligue)	ITFE (Entraîner les jeunes et les Adultes)	ARBITRAGE	COMMUNICATION
ITFE	HANDESEMBLE	RECLAMATIONS & LITIGES	TRES : Recettes ; Référente X3 ORION ; Banque ; Budget ;		
RH avec Stévan + AFDAS + Contrat Apprentissage + Formation professionnelle	STATUTS & RGLT (CMCD ; Equipements + Commissions)	STATUTS : Licences ; Affiliations ; Réaffiliations ; Mutations ; Statistiques bi mensuelles	Services aux clubs dans sa globalité (Nouvelles Pratiques / Service Civique / Ans Emploi / Ans PSF / Féminisation / Commission/ Label Ecole de Hand)		
	Médicale	TRES : Charges ; Extournes ; OD ; Fiscalité	Groupe de W : Intégrité		
	PPF Pôles	PPF Formation du joueur			
35h / semaine	35h / semaine	35h / semaine	35h / semaine	24h / Semaine	35h / semaine

Jean-Pierre MOREAU précise qu'il n'a pas été informé de ces changements. Il aurait été souhaitable que les présidents de commission soient informés.

Pierre SIONNEAU émet la même remarque et constate que Laëticia est très sollicitée, ce qui engendre un risque d'embouteillage dans les ordres transmis et l'exécution des missions. Le Hand Ensemble et la commission médicale pour Laëticia, c'est encore ça de plus... Et si Laëticia est absente, qui prend le relais ?

Alexis HUAULMÉ informe qu'il s'agit d'une démarche de consultation et de propositions, en accord avec le personnel. Le travail d'Anne RÉMOND, en tant que Secrétaire Générale Adjointe, est difficile et nouveau. Pour ne pas réitérer les erreurs du passé, il faut être vigilant et bienveillant. Les avis ont été pris en compte. Il sera toujours temps en septembre prochain de s'adapter si besoin.

Jean-Christophe KNOCKAERT confirme la sursollicitation de Laëticia. Le chômage partiel n'a pas aidé. Le Pôle perdure durant la période de COVID. Le pourcentage d'activité partielle n'est pas adapté pour toutes les secrétaires.

❸ **Point sur les rencontres Hand Ensemble**

Ces rencontres sont fixées au week-end du 30 et 31 octobre 2021. Accueil de 12 équipes de Hand Adapté et de Hand Fauteuil, sur 4 sites. Moment festif.

La commission demande un arbitrage à titre gracieux. Il est possible de profiter de ces rencontres pour caler un moment de formation sur le Hand Ensemble. Des mises en situation de binômes seront possibles également.

Didier MATHIS souligne que Coralie COCHARD, en charge de ce dossier, a déjà tous les éléments. Il n'est pas utile d'établir une demande officielle d'arbitrage auprès de la CTA.

Corinne VERMEIL s'interroge sur le projet d'investissement dans un parc de fauteuils. Où en est le dossier ?

④ **Point sur la suppression des certificats médicaux des mineurs - Article 36.**

Les enfants jouant hors catégorie (sur-classement) devaient auparavant présenter un certificat médical. Qu'en est-il maintenant que ce dernier est supprimé pour les mineurs ?

- Jean-Pierre MOREAU se charge d'interroger la Fédération à ce sujet, auprès de la commission médicale et la commission des statuts et règlements.

⑤ **Point sur les matchs amicaux**

Les matchs amicaux sont à différencier des événements.

Il n'est pas nécessaire d'être licencié sur la saison 2021/2022 pour faire un match amical.

Il convient de déclarer la rencontre et de saisir une feuille de match au préalable.

Aucune demande de matchs amicaux en Ligue, mais beaucoup plus dans les départements.

Alexis HUAULMÉ précise que les matchs amicaux ne peuvent pas avoir lieu en salle avant le 30 juin, mais seulement en extérieur.

⑥ **Autres points**

La COC régionale prévoit un début des compétitions au 18/19 septembre 2021 pour les équipes régionales et au 23/24 septembre pour les équipes territoriales.

Les comités 72 et 85 n'ont plus de représentant de COC, suite à la démission de leurs présidents respectifs. Ces 2 commissions n'existent donc plus, les membres de la commission sont automatiquement démissionnaires. Pour le 8 juillet, les comités 72 et 85 seront invités.

Jérôme PORTIER demande également un référent Services Civiques pour le comité 72, suite à la démission d'André GERBAUT.

- Suite au CA du 14 juin prochain, le nom de ce référent sera communiqué à la commission.

Clôture de la réunion à 21h45.

Anne RÉMOND

Secrétaire Générale Adjointe



Alexis HUAULMÉ

Président de la Ligue

